UNIVERSITÉ
DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE

Arrêté n°2024 – 167 portant proclamation des résultats de l'élection partielle au conseil d'école de l'ESI Reims

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D719-1 et suivants,

Vu l'arrêté n°2024-149 relatif à l'élection partielle de membres au conseil d'école de l'ESI Reims,

Vu l'arrêté n°2024-158 modificatif relatif à l'élection partielle de membres au conseil d'école de l'ESI Reims,

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mardi 1er octobre 2024, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection partielle au conseil d'école de l'ESI Reims.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège B - Autres enseignants chercheurs et assimilés

Sièges à pourvoir : 1
Inscrits : 19
Votants : 9
Bulletins blancs ou nuls : 1
Suffrages valablement exprimés : 8

Ont obtenu :

Candidat	Suffrages obtenus	Siège obtenu
RODIET Christophe	1	**0**
HOLWECK Marie	7	**1**

Est déclarée élue :

HOLWECK Marie

Collège C – Personnels BIATSS

Sièges à pourvoir : 1
Inscrits : 15
Votants : 13
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages valablement exprimés : 13

UNIVERSITÉ
DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE

Ont obtenu :

Candidat	Suffrages obtenus	Siège attribué
HELARY Sandrine	13	**1**

Est déclarée élue :

HELARY Sandrine

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs.

Le directeur de l'ESI Reims est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims,

le 03/10/2024

Christophe CLÉMENT

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 03/10/2024

Mis en ligne le : 03/10/2024